

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2021

PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 4398)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL140

présenté par
M. Waserman

ARTICLE 7

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« L'auteur du signalement, lorsqu'il est agent public, »

les mots :

« L'agent public auteur d'un signalement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.